



Questions and Answers for Solicitation W4938-23-050S/B – August 15th, 2023 (French Follows*)

Questions:

1. Are the syllabus and written materials which are referred to in Mandatory Requirements M1 & M3, required to be included in the initial proposal, or are these to be provided by the winning proponent upon project delivery?
2. Should we assume from Paragraph 6.15 on Page 20 that Canada will translate the content we will develop for participants?
3. Will all of the estimated 65 participants stay for the duration of the 3-day workshop?
4. Currently, the Basis of Payment for this solicitation is deliverable-based upon the completion of three deliverables (6.1, 6.2, and 6.3).

Based on market feedback we are seeing a drastic difference in pricing from contractors.

Given the relatively vague Statement of Work, and the Basis of Selection ratio for this bid being 60/40 (where 40% of a bidder's score is based on price), the current set up would allow for vendors to possibly under bid in order to win the contract and go back to the client for more funding to complete the deliverables, after the contractor is engaged. Therefore, the current Basis of Payment does not allow for fair competition among vendors.

As such would the Crown please amend the pricing table to reflect the estimated number of days per deliverable. This will allow bidders to be evaluated equally and fairly and thereby provide the best value to the Crown.

Answers:

1. Included in the initial proposal.
2. Training should be delivered in both languages as per M1 (The contractor must provide a copy of the course syllabus (in bilingual format) that will be presented). Course syllabus must also cover all points from Annex A – Paragraph 5.0 Tasks, 5.1.) and M2 (The contractor must propose two (2) resources to fulfill the requirement, with at least one (1) of the resources being bilingual in English and French).
3. It is estimated that all 65 will participate in the 3-day workshop.
4. The Basis of Payment will not be amended. The Crown is unable to instruct vendors on how much time it should take them to develop the content – that is the role of the vendor. The 3-day workshop has its hours stated under SOW Paragraph 11.0 and location under Para 8.0. The point rated criteria is only connected to the resource(s) themselves and their individualized experience. This is why the content is the mandatory portion of the criteria and the Resource is Point-Rated – the experience of the resource(s) and the vendor delivery will outweigh the strictly cheapest content option. As such, the quality of the resources providing the training is paramount to the content of the training (as the goal of the workshop is Leadership and therefore, will be quantifiably better delivered).



Questions et réponses pour la demande de soumissions W4938-23-050S/B – 15 août 2023 (en anglais ci-dessus*)

Questions :

1. Le programme et les documents écrits mentionnés dans les exigences obligatoires M1 et M3 doivent-ils être inclus dans la proposition initiale ou doivent-ils être fournis par le promoteur retenu au moment de la réalisation du projet?
2. Devrions-nous présumer, à partir du paragraphe 6.15 de la page 20, que le Canada traduira le contenu que nous élaborerons pour les participants?
3. Les quelque 65 participants resteront-ils tous pour la durée de l'atelier de trois jours?
4. Présentement, la base de paiement de la présente demande de soumissions est un produit livrable fondé sur la réalisation de trois produits livrables (6.1, 6.2 et 6.3).

Selon les commentaires du marché, nous constatons une différence considérable dans les prix des entrepreneurs.

Étant donné que l'énoncé des travaux est relativement vague et que le ratio de la base de sélection pour cette soumission est de 60/40 (où 40 % de la note du soumissionnaire est fondée sur le prix), la configuration actuelle permettrait aux fournisseurs de soumissionner afin de remporter le contrat et de retourner au client pour obtenir plus de financement afin de terminer les livrables, une fois que l'entrepreneur est engagé. Par conséquent, la base de paiement actuelle ne permet pas une concurrence équitable entre les fournisseurs.

Par conséquent, l'État devrait modifier le tableau des prix pour tenir compte du nombre estimatif de jours par produit livrable. Cela permettra aux soumissionnaires d'être évalués de façon égale et équitable et, par conséquent, d'offrir la meilleure valeur à l'État.

Réponses :

1. Inclus dans la proposition initiale.
2. La formation doit être donnée dans les deux langues, conformément à M1 (l'entrepreneur doit fournir une copie du plan de cours (en format bilingue) qui sera présenté. Le plan de cours doit également couvrir tous les points de l'annexe A – paragraphe 5.0 Tâches, 5.1.) et M2. (L'entrepreneur doit proposer deux (2) ressources pour répondre à l'exigence, dont au moins une (1) est bilingue en français et en anglais.)
3. On estime que les 65 participants participeront à l'atelier de trois jours.
4. La base de paiement ne sera pas modifiée. L'État n'est pas en mesure de dire aux fournisseurs combien de temps il leur faut pour élaborer le contenu – c'est le rôle du fournisseur. L'atelier de trois jours comprend les heures indiquées au paragraphe 11.0 de l'EDT et l'emplacement au paragraphe 8.0. Les critères cotés ne sont liés qu'aux ressources elles-mêmes et à leur expérience individuelle. C'est pourquoi le contenu est la partie obligatoire des critères et la ressource est cotée en points – l'expérience de la ou des ressources et la livraison par le fournisseur l'emporteront sur l'option de contenu strictement la moins chère. Ainsi, la qualité des ressources fournissant la formation est primordiale pour le contenu de la formation (car l'objectif de l'atelier est le dirigeant et, par conséquent, sera en manière quantifiable mieux fourni).